



## COMPTE RENDU SOMMAIRE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 14 MAI 2013**

**Présents :** Eric AUDIBERT - Laurent MOUTON - Frédérique ROUSTANG - Aurélie AGNEL - Cécile OLIVA - Henri COLOMBO - Estelle MICHEL - Pierre MATILLON - Pierre BONNET - Yves FROMAGE - Agnès NICOLETTI - Jean-Pierre MADONIA

**Absent représenté :** Eric MARCONNET (procuration à Pierre BONNET)

**Absente :** Céline CAULIER

**Secrétaire de séance :** Cécile OLIVA

### **Adoption du procès-verbal de la séance du 10 avril 2013**

Le procès-verbal n'appelle aucune observation. Il est adopté par 10 voix pour et 3 abstentions (Mme MICHEL, Mrs MATILLON et MADONIA).

### **Construction école primaire : attribution du marché (délibération 2013-041)**

Monsieur le Maire présente les résultats du marché public passé pour la construction de l'école primaire et précise les conclusions de la Commission d'appel d'offres dont il propose de suivre l'avis et d'attribuer le marché comme suit (tranche ferme et conditionnelle):

LOT	INTITULE	ATTRIBUTAIRE	HT	TTC
1	Terrassement-aménagements extérieurs	ISAIA Terrassement	77 471,00	92 655,32
2	Gros œuvre-étanchéité-carrelages-faïences	JDS construction	487 858,09	583 478,28
3	Charpente bois-couverture tuiles-zinguerie	SAS Charpente Azuréenne	76 449,60	91 433,72
4	Charpente métallique-couverture bacs acier	Chaudronnerie Brignolaise	37 735,77	45 131,98
5	Menuiseries extérieures alu-métallerie	SARL Ets Michel	114 155,27	136 529,70
6	Menuiseries intérieures bois	SARL Turcan	52 686,00	63 012,46
7	Faux plafond-doublage-cloison-sols souples	SPPR	125 017,00	149 520,33
8	Peintures	SAS GFAP Provence	18 506,50	22 133,77
9	Climatisation-ventilation-plomberie	SIMEON Denis	57 125,20	68 321,74
10	Electricité-courants faibles	SARL Pourrière	64 857,50	77 569,57
		<b>TOTAL</b>	<b>1 111 861,93</b>	<b>1 329 786,87</b>

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (M. MATILLON), accepte cette proposition et autorise M. le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises.

### **Budget Général : Décision modificative n° 1(délibération 2013-042)**

Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions (Mrs MATILLON et MADONIA), adopte la décision modificative suivante :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Compte	Nature	Montant
65	6534	COTISATIONS SECURITE SOC. part patronale	+ 7 200,00
67	6745	SUBVENTIONS AUX PERSONNES PRIVEES	- 720,00
		<b>TOTAL</b>	<b>6 480,00</b>

##### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Compte	Nature	Montant
013	6419	REMBOURSEMENT REMUNERATION PERSONNEL	+ 8 000,00
74	74127	DOTATION NATIONALE PEREQUATION	- 1 520,00
		<b>TOTAL</b>	<b>6 480,00</b>

**SECTION d'INVESTISSEMENT**

**COMPTES DEPENSES**

**OPERATION 108 - ECOLE**

Opération	Chapitre	Compte	Nature	Montant
108	21	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	+ 5 000,00
			<b>TOTAL</b>	<b>+ 5 000,00</b>

**COMPTES RECETTES**

**OPERATION 108 - ECOLE**

Opération	Chapitre	Compte	Nature	Montant
108	13	1321	DETR	+ 100 000,00
108	13	1323	SUBVENTION CCCP	+ 123 950,00

Opération	Chapitre	Compte	Nature	Montant
000	024	024	PRODUITS CESSION D'IMMO	+ 23 920,00
000	16	1641	EMPRUNT	- 242 870,00
			<b>TOTAL</b>	<b>+ 5 000,00</b>

**Redevance pour occupation du Domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques (délibération 2013-043)**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer pour l'année 2013 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunications électroniques respectivement comme suit :

Domaine public routier :

- 40 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 53,33 € par kilomètre et par artère en aérien
- 26,66 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Pour le domaine public non routier :

- 1333,19 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien
- 866,57 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Ces montants seront revalorisés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005.

**Suppression d'un emploi d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet (délibération 2013-044)**

Suite à la réorganisation des services et à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de supprimer l'emploi d'adjoint du patrimoine à 25h30 hebdomadaire actuellement vacant.

**Création d'un emploi d'animateur territorial à temps complet (délibération 2013-045)**

Dans la cadre de la réorganisation de service animation, enfance et jeunesse et notamment la réforme des rythmes scolaires, et sur proposition de la commission vie sociale, il est nécessaire de recruter un responsable pour le service animation, enfance et jeunesse.

Le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour et 2 absentions (Mrs MATILLON et MADONIA), de créer un emploi d'animateur territorial à temps complet.

**Création d'un emploi d'animateur territorial contractuel sur un emploi non permanent à temps complet (délibération 2013-046)**

Dans l'hypothèse où le recrutement d'un agent titulaire au grade d'animateur n'aboutirait pas, le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour et 2 abstentions (Mrs MATILLON et MADONIA), de créer un emploi d'animateur territorial contractuel pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

**Composition du Conseil de Communauté conformément à la loi 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les Communautés de Communes et d'agglomération (délibération 2013-047)**

Suite à la délibération 2013-67 du Conseil de Communauté de la CCCP, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la nouvelle répartition des sièges entre les Communes membres qui rentrera en vigueur après le renouvellement général des Conseils Municipaux.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, approuve la nouvelle composition proposée.

**Projet de vente immeuble Grand Rue cadastrée D 246 : mandat de vente (délibération 2013-048)**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en vente la maison de village cadastrée D 246 et l'autorise à signer, au nom et pour le compte de la Commune, un mandat de vente avec Carcès Immobilier pour 16 000 € d'honoraires.

**Dissolution de la caisse des Ecoles (délibération 2013-049)**

Monsieur le Maire rappelle que la Caisse des écoles, qui avait pour but de payer le sorties scolaires, était financée par une subvention communale. Ses dépenses étant directement prises en charge par le budget général, la caisse des écoles n'a eu aucune activité depuis plus de trois ans. Il est donc proposé de la supprimer.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de supprimer l'entité Caisse des Ecoles.

**Jurés d'assises 2014 (délibération 2013-050)**

Suite au tirage au sort à partir de la liste électorale sont désignés pour figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises 2014 :

- Monsieur BREISTROFFER Georges né le 10 janvier 1929 à BAGNOLET demeurant 1711 chemin des Lones à Montfort/Argens.

- Monsieur FABRE Jean né le 1er août 1933 à CARNOULES demeurant quartier du Moulin à Montfort/Argens.

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Eric AUDIBERT**

*Le procès-verbal intégral de la séance est consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.*

Affiché le : 21/05/2013  
(1 mois)